SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT

Agréé par la Commission Communautaire Française

SAPHAM

PROJET DE SERVICE

Place de la Vaillance, 15E à 1000 Bruxelles – Tél. : 02/504.90.10
e-mail : info@sapham.be – Banque : BE12 2100 1627 0992

N° d'entreprise : 0451 682 775 RPM Bruxelles

2025

Le service d'accompagnement

Présentation

Le SAPHAM accompagne dans leur parcours des enfants, des jeunes et des adultes présentant une déficience intellectuelle ou un retard de développement ainsi que leurs proches. Il se consacre à la promotion de l'inclusion sociale, scolaire et professionnelle des personnes porteuses de handicap et a pour but de leur apporter un soutien actif dans leur projet de vie, à tout âge et quels que soient l'origine et le degré du handicap.

Le SAPHAM peut intervenir dès la naissance afin d'éviter l'isolement des familles face à l'annonce du diagnostic de la déficience mentale ou à tout autre moment de la vie, en instaurant un système d'intervention personnalisée pour la personne handicapée et son entourage.

Le SAPHAM est une association sans but lucratif (ASBL) sans appartenance politique, philosophique ou religieuse créée en 1994 par Inclusion, une association de parents et de professionnels concernés par la déficience intellectuelle. Le SAPHAM a été agréé comme Service d'accompagnement par la COCOF en 2000.

Le public du SAPHAM

Le SAPHAM s'adresse prioritairement aux familles et aux personnes avec handicap de la région bruxelloise. Les personnes accompagnées peuvent être porteuses d'un syndrome génétique (trisomie 21, trisomie 18, syndrome de Williams, syndrome du X Fragile…) ou d'une autre déficience intellectuelle (légère, modérée, sévère ou profonde) ou encore présenter un retard global de développement d'origine connue ou indéterminée. Certaines personnes peuvent présenter une ou plusieurs déficiences associées au handicap mental (sensorielles ou physiques), de l'autisme ou un trouble du spectre autistique, une maladie physique ou un trouble mental (double diagnostic de handicap mental et de maladie mentale). Nous intervenons prioritairement si c'est la déficience intellectuelle qui prédomine.

Les valeurs du SAPHAM

Le SAPHAM défend la vision d'une société inclusive, accueillante pour les personnes en situation de handicap et qui leur permet de participer à tous les aspects de la vie citoyenne en fonction de leurs moyens. Il vise le bien-être et l'épanouissement des personnes handicapées et de leur famille, il soutient et développe leur autonomie.

Le SAPHAM intervient uniquement à la demande de la personne elle-même ou de sa famille, en respectant leurs valeurs et leurs choix.

Le SAPHAM met l'enfant, le jeune ou l'adulte avec handicap au centre de ses interventions mais accorde également une place centrale aux besoins et aux souhaits de sa famille : en effet, la famille est la première ressource et la première richesse de l'enfant avec handicap, elle le connaît mieux que quiconque et développe légitimement des projets de vie pour et avec lui. A l'âge adulte, une place grandissante est accordée aux besoins et aux souhaits de la personne elle-même, sans perdre de vue le projet et les besoins de sa famille.

Les missions et l'organisation du SAPHAM

Le SAPHAM est un service d'accompagnement bruxellois agréé et subventionné par la COCOF pour l'**accompagnement précoce** des jeunes enfants, l'**accompagnement d'enfants en âge scolaire** et l'**accompagnement d'adultes**. Il est aussi agréé pour exercer certaines actions spécifiques : il soutient l'**inclusion scolaire** d'enfants dans l'enseignement ordinaire, organise une **halte-accueil** spécialisée pour enfants jusqu'à 6 ans accomplis et propose des activités de **loisirs pour enfants et adultes** ainsi que des **loisirs pour personnes en situation de grande dépendance**.

Le SAPHAM est constitué de deux équipes : l'équipe Enfants et l'équipe Adultes. Chacune propose un accompagnement individualisé à la demande et organise également des activités d'accueil de jour et des loisirs adaptés à l'âge des bénéficiaires.

Critères d'accès au service

Priorité est donnée aux personnes domiciliées, accueillies ou scolarisées en région bruxelloise.

Enfants : nous intervenons à la demande des parents d'un enfant porteur d'une déficience intellectuelle ou présentant un retard global de développement.

Adultes : nous intervenons à la demande la personne handicapée adulte ou de son entourage (la famille, un proche, un professionnel) pour les aider à mettre en place un projet de vie global ou dans certaines démarches.

Introduction d'une demande

La demande peut être introduite sur simple appel téléphonique. Une permanence est généralement assurée en semaine de 9h30 à 12h30. En dehors de ces heures, un répondeur est activé. Il est également possible de prendre contact par courrier ou par mail.

Le premier contact avec notre service se déroule avec la coordinatrice (Enfants ou Adultes), qui prend les premiers renseignements et explique le fonctionnement du SAPHAM.

Si la demande ne relève pas du SAPHAM, elle sera réorientée vers les services compétents.

L'analyse de la demande : la coordinatrice et un membre de l'équipe rencontreront la famille et la personne pour une analyse détaillée de la situation et des besoins. Ils expliqueront de quelle manière et dans quel délai le SAPHAM peut répondre aux demandes exprimées, dans quel cadre et à quel tarif.

L'ouverture d'un dossier individuel : sur base de cet entretien et des renseignements récoltés, un dossier est ouvert. La demande est présentée en réunion d'équipe pluridisciplinaire et un ou deux accompagnateurs référents seront mandatés pour proposer une rencontre à domicile et démarrer l'accompagnement.

Si un accompagnement ne peut pas être envisagé rapidement, nous orientons vers d'autres services pertinents pour la personne, afin de favoriser une prise en charge plus rapide.

Une convention d'accompagnement est signée avec la personne, sa famille ou son représentant légal. Elle détaille le *projet individualisé d'accompagnement*, avec les objectifs établis ensemble et les moyens proposés pour les atteindre, ainsi que le coût du service. La personne handicapée contribue aux frais de l'accompagnement : elle verse une contribution financière dont le montant est fixé par la COCOF et mentionné dans le Règlement d'Ordre Intérieur. Les activités de loisir et les journées

d'accueil sont facturées séparément et un avenant spécifique est annexé à la convention d'accompagnement.

Une équipe pluridisciplinaire

Tout notre travail d'accompagnement est basé sur une approche interdisciplinaire : les situations sont discutées et travaillées en équipe, sous les regards croisés des différentes professions et de différentes approches théoriques. Notre équipe se compose de psychologues, logopèdes, éducateurs, assistants sociaux, puéricultrices,…

Les équipes travaillent en étroite collaboration dans le cadre du secret professionnel partagé.

Equipe Enfants

Accompagnement précoce

Nous accueillons les enfants et leur famille, parfois même avant la naissance lorsqu'il y a une suspicion de handicap. Notre équipe spécialisée propose son accompagnement dans le cadre d'un soutien familial global. Nous assurons, selon les besoins, une aide psychologique, éducative, et sociale ainsi qu'une aide technique par un soutien individualisé à domicile et dans les différents lieux de vie de l'enfant (crèche, école, centre spécialisé...).

Nous fournissons des informations utiles sur toutes les ressources existantes pour la famille et l'enfant, dans tous les domaines de la vie. Nous proposons les stimulations utiles au développement de l'enfant au travers de jeux adaptés ; nous soutenons au fil de son évolution l'apprentissage de diverses compétences (propreté, langage, motricité…). Nous accompagnons la santé de l'enfant si nécessaire en aidant les parents à mettre en place un réseau de soignants, pour des bilans, des thérapies ou pour le développement global de l'enfant. Nous aidons la famille à trouver le milieu d'accueil puis l'école qui convient à son enfant, en fonction du projet de vie élaboré par les parents. Nous veillons à la socialisation de l'enfant à travers des loisirs adaptés ou inclusifs.

L'accompagnement se concrétise notamment par des rencontres régulières avec la famille, au domicile ou au SAPHAM et par des visites à la crèche, à l'école ou dans tout autre lieu qui accueille l'enfant. Nous sommes présents aux côtés des parents lors de réunions de concertation et nous accompagnons en cas de besoin lors de visites médicales ou de de visites d'écoles, de centres spécialisés.

Accompagnement de l'enfant en âge scolaire

Nous assurons un prolongement à l'aide précoce élaborée pour les enfants en bas âge, en accentuant petit-à-petit la relation entre l'enfant, sa famille et l'école. Nous encadrons la scolarité au niveau psychologique, identitaire et relationnel. Nous aidons la famille dans sa recherche d'activités extra-scolaires et de loisirs et dans la transition vers l'après-école. Nous accompagnons le développement de l'enfant vers l'adolescence, avec les enjeux liés à chaque période de la vie. Nous veillons à l'accès aux droits sociaux (allocations et aides spécifiques). Lorsque la fin de la scolarité approche, nous passons le relais aux accompagnateurs de l'équipe Adultes si la famille souhaite, pour préparer la transition vers l'âge adulte en fonction du projet de vie du jeune et de ses proches.

Les autres actions spécifiques de l'Equipe Enfants

Halte-accueil : La Récré

La halte-accueil La Récré est un lieu d'accueil de jour spécialisé pour enfants présentant un retard de développement ou un handicap mental avéré. Ses objectifs sont les suivants:

- offrir à l'enfant un espace de vie intermédiaire entre la maison et la crèche ou l'école ;
- développer sa socialisation par sa rencontre avec d'autres enfants et adultes ;
- développer son autonomie motrice, alimentaire, son acquisition de la propreté…
- soutenir la découverte de ses capacités motrices, cognitives, langagières... et de ses limites ;
- préparer et accompagner l'enfant et sa famille à l'intégration scolaire ;
- permettre aux parents de se consacrer du temps pendant l'accueil de leur enfant.

Public visé et accès au service

La Récré s'adresse aux enfants de 0 à 6 ans présentant un retard de développement ou une déficience intellectuelle, accompagnés ou non d'autisme, d'autres déficiences ou de pathologies associées. La Récré est accessible en priorité aux enfants bruxellois ou dont les parents travaillent à Bruxelles et pour lesquels une convention d'accompagnement avec le SAPHAM a été signée.

Offre de service

L'accueil d'un enfant à La Récré est toujours envisagé en complément d'un accompagnement familial global, qu'il soit assuré par le SAPHAM ou par un autre service d'accompagnement partenaire.

La Récré peut accueillir quotidiennement 6 enfants du lundi au jeudi, au rythme d'un à deux jours par semaine entre 8 heures et 18 heures. Une participation financière est prévue (voir le Règlement d'Ordre Intérieur). Trois accompagnatrices formées aux spécificités du développement de l'enfant assurent l'accueil quotidien, en lien avec les psychologues et logopèdes de l'équipe Enfants.

Il est possible pour les parents qui le souhaitent de rencontrer les accueillantes sur demande. Pour favoriser l'intégration de l'enfant, une familiarisation progressive est prévue si besoin.

Les outils et méthodes

Adaptation au rythme de l'enfant/de la famille ; espace de vie sécurisant, structuré au niveau de l'espace et du temps de manière à donner à l'enfant les repères nécessaires ; apprentissages et stimulations personnalisés ; jeux éducatifs adaptés ; matériel de psychomotricité…
Nos puéricultrices/éducatrices abordent tous les apprentissages au moyen de jeux répétés, en ayant toujours en tête de la notion de plaisir partagé avec l'enfant.

Les Loisirs pour enfants : le Petit Pont

Public visé

Le Petit Pont s'adresse aux enfants présentant un retard de développement ou une déficience intellectuelle, avec éventuellement des déficiences ou pathologies associées.

Accès au service
Le Petit Pont est prioritairement (mais pas exclusivement) accessible aux enfants bruxellois pour lesquels une convention d'accompagnement avec le SAPHAM a été signée. Une priorité est accordée aux enfants qui sont sans école ou sans lieu d'accueil en raison de leur handicap.

Offre de service
Le Petit Pont propose des journées d'activité tout au long de l'année, journées qui peuvent être rassemblées en semaines de stage pendant les vacances scolaires. Les activités sont adaptées à l'âge et au rythme des enfants accueillis. Elles sont choisies également en fonction de la météo : promenades, piscine, jeux, cuisine, … L'encadrement des activités est assuré par des professionnels du service qui veillent à la sécurité et au bien-être des participants, au même titre qu'au plaisir de faire des activités ensemble. L'équipe peut être complétée par des bénévoles et des stagiaires encadrés.

Inclusion scolaire

L'objectif est de soutenir l'intégration des enfants dans l'enseignement ordinaire et d'aider la famille à définir son projet éducatif pour l'enfant.

Public visé
Ce soutien scolaire spécifique s'adresse aux enfants et adolescents en âge scolaire, intégrés dans une classe (maternelle, primaire ou secondaire) de l'enseignement ordinaire. Il ne s'adresse pas aux enfants inscrits dans l'enseignement spécialisé, qui dispose déjà d'enseignants formés au handicap. Ces enfants et jeunes présentent une déficience légère à modérée ou un retard global de développement. Certains peuvent présenter également de l'autisme ou une déficience sensorielle ou physique.

Accès au service
Ce service d'aide à l'inclusion scolaire est accessible aux enfants bruxellois ou scolarisés à Bruxelles dont les parents ont signé une convention d'accompagnement avec le SAPHAM.

Offre de service
L'accompagnement scolaire d'un enfant en situation de handicap fait toujours partie d'un projet de vie global déterminé par les parents pour leur enfant. L'accompagnement de la scolarité dans une école ordinaire est donc envisagé en complément d'un soutien familial global. Le SAPHAM est agréé pour le soutien à l'inclusion scolaire de 18 enfants par année. Une accompagnatrice spécialisée (en logopédie, en psychologie ou en éducation) est dédiée au soutien en classe, à une fréquence adaptée aux besoins de l'enfant et de son enseignant.

L'accompagnement en inclusion scolaire propose à l'enseignant des conseils sur les méthodes et approches pédagogiques ; des conseils d'adaptation des consignes ; une sensibilisation et un soutien de l'équipe éducative à l'inclusion scolaire ; la coordination des différents intervenants et de la famille. Il se concrétise par des rencontres, des observations et de l'aide auprès de l'enfant dans sa classe, mais aussi par des rencontres avec la famille et d'autres avec l'enseignant ainsi que des réunions de concertation de tous les intervenants.

Equipe Adultes

Accompagnement de l'adulte

Nous aidons l'adulte en situation de handicap à conserver ou à acquérir son autonomie par un soutien individualisé dans les actes de la vie quotidienne, qui se traduit par les actions suivantes :

- accompagner le jeune qui termine sa scolarité (et ses parents) dans la transition vers une vie plus autonome de jeune adulte, selon ses ressources et ses souhaits ;
- accompagner les personnes plus dépendantes et leur entourage dans la construction d'un projet de vie évolutif respectueux de leurs besoins, de leur qualité de vie et de leurs choix ;
- orienter la personne concernée ou sa famille vers les services qui peuvent leur être utiles et les accompagner si nécessaire dans leurs démarches, notamment pour l'accès aux droits sociaux ;
- soutenir la personne handicapée dans son intégration sociale, en l'aidant à trouver la forme de logement qui lui convient le mieux mais aussi par la recherche d'une activité de journée, qu'il s'agisse d'un emploi (ordinaire ou adapté), de la mise en place d'un volontariat ou de sa participation à des loisirs inclusifs ou adaptés ;
- aider les personnes vieillissantes à bénéficier d'un hébergement qui convient à leur situation, d'activités adaptées à leur rythme de vie ;
- accompagner la personne handicapée dans les démarches utiles à sa santé, et mettre en place une prévention dans le domaine de l'alimentation, de la mobilité, de la socialisation…
- proposer des apprentissages qui permettent d'augmenter l'autonomie de la personne dans sa vie quotidienne ;
- accompagner la personne dans la recherche de loisirs qui lui conviennent ;
- mettre en place autour de la personne un réseau durable et soutenir les personnes dans leur vie après-parents en veillant à ce que leur bien-être et leur sécurité soient assurés.

Les autres actions spécifiques de l'Equipe Adultes

Les Loisirs pour adolescents et adultes

Objectifs généraux

Le Service Loisirs du SAPHAM a pour objectif d'améliorer l'accessibilité des personnes avec handicap intellectuel à des temps de loisirs afin de répondre à leur besoin de se détendre, de se divertir, d'éprouver du plaisir, de changer d'environnement et de rencontrer d'autres personnes, de briser la solitude et d'étendre leur réseau relationnel. Les activités de loisirs et les groupes d'amis contribuent à l'épanouissement personnel et améliorent la qualité de vie. A cet effet, le SAPHAM organise des activités et des journées de détente tout au long de l'année.

Public visé

Les participants sont des adolescents ou adultes qui présentent un handicap intellectuel. Les types de handicap et de troubles associés sont divers et le degré du handicap peut varier. Le service veille à

organiser au fil de l'année des activités diversifiées afin de pouvoir accueillir des personnes avec différentes capacités et avec des degrés d'autonomie divers.

Accès au service
Après une première rencontre avec la personne en recherche de loisirs (et sa famille si nécessaire), un dossier est ouvert et le programme de loisirs du trimestre est transmis. Si la demande concerne des loisirs mais aussi un accompagnement dans divers domaines de la vie, une convention d'accompagnement globale reprenant tous les objectifs est signée. Si la demande porte uniquement sur les loisirs, une convention spécifique d'accompagnement aux loisirs est rédigée pour l'année.

Le montant de la participation mensuelle est fixe. Les activités extérieures sont payées directement sur place (bowling, cinéma…). Nous veillons à proposer une gamme d'activités gratuites en complément des activités payantes afin de rendre les loisirs accessibles à un maximum de personnes.

Offre de service
Le Service Loisirs du SAPHAM propose tout au long de l'année des activités adaptées à l'âge, au rythme et aux goûts des participants. Elles sont le plus diversifiées possible : visites, promenades, piscine, sport, jeux de société, cinéma, cuisine, bowling, soirées dansantes, rencontres avec d'autres groupes de loisirs… Ces activités se déroulent à des moments différents : matinées, après-midi, début de soirée, certains weekends. Un atelier hebdomadaire, le Zimzigo, rassemble un groupe régulier de participants plus âgés ou avec des besoins d'encadrement plus importants.

Loisirs/répit pour personnes de grande dépendance

Objectifs généraux
Le Service Répit a pour objectif d'offrir un meilleur accompagnement de la grande dépendance par un accueil hebdomadaire régulier au cours duquel un travail éducatif sur la gestion des comportements et les compétences adaptatives est réalisé. Il a pour but de préparer et de faciliter l'intégration ultérieure de la personne dans un lieu d'accueil collectif (centre de jour, centre d'hébergement). C'est un accueil temporaire, pendant le temps nécessaire pour mener le travail éducatif et trouver un accueil durable pour le bénéficiaire.

Le travail éducatif mené sur le long terme dans nos ateliers Répit favorise l'apprentissage de compétences relationnelles et communicationnelles, et améliorent l'autonomie de la personne dans certains domaines de la vie quotidienne ainsi que ses facultés adaptatives (tolérance à la frustration et gestion des troubles du comportement). Les personnes plus lourdement handicapées peuvent en effet présenter d'importantes difficultés de communication et d'adaptation ainsi qu'une résistance aux changements ou encore des temps d'adaptation beaucoup plus lents dans l'intégration de nouveaux lieux, situations, règles...

Les familles, quant à elles, tout en étant potentiellement demandeuses d'une solution d'accueil pour leur proche handicapé, ont souvent besoin d'apprivoiser graduellement la séparation d'avec leur proche et la confiance dans les lieux d'accueil.

L'accueil au Répit est conditionné à la signature d'une convention d'accompagnement global de la personne concernée et de sa famille par l'équipe Adultes du SAPHAM.

Les objectifs des ateliers Répit visent à :

- soulager temporairement les familles qui s'occupent à temps plein de leurs adultes de grande dépendance en leur permettant une journée de répit hebdomadaire.
- contribuer à la transition des personnes handicapées de grande dépendance vers une prise en charge satisfaisante dans le cadre des services d'accueil de jour et d'hébergement, notamment par la combinaison des objectifs éducatifs menés au service Répit avec la personne et de l'accompagnement familial global mené par l'équipe Adultes.
- favoriser la rencontre des offres institutionnelles et des besoins des familles en servant de lieu de transition et de médiateur entre les familles isolées et les institutions (centres, services). Le service Répit partage ses expériences de communication et sa connaissance de la personne dans différents milieux ; il peut mettre en avant les compétences qui ont émergé au fil de l'accueil, ses goûts pour certaines activités ou ses réticences, ainsi que les stratégies déployées pour gérer les éventuels troubles du comportement.
- déployer un réseau de soutien durable autour de la famille et de la personne en collaborant avec des services spécialisés ou ordinaires afin d'améliorer la qualité de vie de tous et, à terme, de mettre en place un accueil permanent de la personne de grande dépendance dans un lieu qui lui convient.

Public visé

Les activités de répit assurées sont prioritairement destinées aux personnes handicapées adultes bruxelloises de grande dépendance qui résident en famille ou dans un lieu inadapté. Il s'agit de personnes présentant un déficit intellectuel important, le plus souvent associé à d'autres handicaps comme l'autisme ou à des troubles tels que l'épilepsie, des troubles du comportement, des handicaps sensoriels ou physique, etc. Que ce soit en raison de l'intensité du handicap mental ou par la combinaison avec d'autres problématiques importantes, ces personnes sont dépendantes pour la plupart des actes de leur vie quotidienne de la présence permanente d'un autre adulte.

Accès au service

Pour accéder au service Répit, les personnes doivent bénéficier du statut administratif de grande dépendance octroyé sous conditions par le service PHARE.

Les familles sont rencontrées à domicile ou au SAPHAM, par un intervenant du Répit et un accompagnateur. L'équipe présente les ateliers, le coût, les possibilités de transport et fait le point sur la demande (répit dans un projet familial de maintien au domicile, ou avec recherche d'un centre de jour, d'un centre d'hébergement, accompagnement à la santé, mise en ordre administrative…). Les intervenants font connaissance avec la personne, ses goûts, ses compétences, son parcours de vie, ses troubles éventuels. Un dossier est rempli avec l'aide du médecin traitant en cas de médication.

La participation financière aux activités du Répit est fixée par le décret Inclusion.

Offre de service

Le service Répit organise des ateliers d'une journée, pendant lesquels nous veillons au bien-être de la personne accueillie tout en la stimulant pour augmenter ses compétences et améliorer sa qualité de vie et celle de ses proches. Les activités sont élaborées en fonction des besoins individuels des participants, afin que chacun puisse en ressentir le bénéfice : plaisir, concentration, relaxation, motricité, communication seront ainsi favorisés selon les objectifs fixés. L'encadrement est ajusté en fonction des besoins des personnes accueillies. Chaque bénéficiaire participe à un atelier par semaine, au sein d'un petit groupe fixe et avec les mêmes encadrants.

Collaborations, travail en réseau et ressources extérieures

La philosophie du travail d'accompagnement est celle d'un *partenariat* avec la personne handicapée, mais aussi avec sa famille et avec tous les intervenants impliqués (réseau familial et professionnel).

Dans une approche systémique, nous prenons en compte les besoins et souhaits de la personne handicapée ainsi que ceux des parents, leurs souhaits, leurs valeurs éducatives et culturelles, leurs ressources, leur réseau et leurs questionnements. Nous tenons également compte de la famille élargie, de la fratrie, de l'entourage et des différents intervenants professionnels.

Nos interventions sont basées sur l'écoute, le respect et l'information réciproque. La personne déficiente et ses parents sont au centre des démarches et des décisions lors des collaborations avec les services généralistes ou spécialisés. Le travail en réseau est la garantie d'un projet cohérent et durable autour des personnes accompagnées.

Évaluation de l'accompagnement et modalités de participation

L'accompagnement est un processus permanent d'évaluation, qui adapte lors de chaque intervention les objectifs et les moyens proposés aux besoins de la personne accompagnée. Une fois par an, une rencontre spécifique est organisée avec chaque personne pour faire le bilan de l'accompagnement et évaluer le projet individuel. Une nouvelle convention annuelle peut être signée si besoin.

C'est également le moment, pour la personne ou sa famille, de commenter notre offre et d'évaluer leur satisfaction au sujet de l'analyse de leur demande, de la mise en place de l'accompagnement, de l'accessibilité du SAPHAM (informations, heures d'ouverture, délai d'intervention et gestion de l'attente…) ainsi que des projets et activités proposés. Ces données sont analysées en équipe afin d'ajuster nos processus, d'affiner notre méthodologie ou de développer de nouveaux projets, de nouvelles activités. Elles constituent la participation de la personne handicapée et de sa famille à l'amélioration de nos pratiques de travail et de notre offre d'activités.

Le SAPHAM procède également à l'évaluation qualitative périodique prévue par le Décret Inclusion, dans une optique d'amélioration continue.

Notre service a été créé par une association de parents ; la participation des familles et des personnes avec handicap au projet du service est donc un aspect fondamental de notre vision de l'accompagnement. Cette écoute des besoins non rencontrés nous conduit également à participer à la création de nouveaux projets dans le paysage bruxellois.

Les actions communautaires

La déficience intellectuelle est une donnée individuelle, mais le handicap qui en découle se vit dans la société et appelle non seulement un accompagnement individualisé (ou familial) mais invite aussi à des interventions collectives, dans un cadre communautaire, avec comme objectif une meilleure inclusion sociale pour les personnes avec handicap.

L'action communautaire recouvre un ensemble de pratiques sociales qui ont pour effet de créer davantage de liens sociaux entre la personne et son environnement, qu'il soit géographique (la personne avec handicap dans son quartier), d'intérêt (plusieurs personnes avec un handicap commun) ou d'identité (les personnes avec handicap dans leur communauté culturelle). C'est une méthode d'intervention sociale qui s'appuie sur la mobilisation et la participation des personnes concernées. L'action communautaire désigne aussi toute initiative qui vise à apporter une solution collective et solidaire à un problème social ou à un besoin commun.

Le SAPHAM participe à diverses initiatives en ce sens et en est souvent le co-fondateur :

Ecoute et Information pour la Trisomie 21

Cette initiative a été mise sur pied en 2008. Grâce à une ligne téléphonique dédiée, nous répondons aux questions des couples qui viennent de recevoir le diagnostic de trisomie 21 de leur bébé. Nous organisons un moment de rencontre entre le couple et un binôme composé d'un parent d'enfant trisomique et d'un professionnel, où nous donnons aux futurs parents la possibilité de poser toutes leurs questions et leurs émotions sans risque d'être jugés. L'occasion leur est offerte de partager leur vécu, d'entendre l'expérience d'autres parents et de recevoir une information claire.

La PAH (Plateforme Annonce du Handicap)

Le SAPHAM participe à la Plateforme Annonce Handicap depuis 2008, une asbl apolitique et non confessionnelle dont les objectifs sont d'améliorer la qualité de l'annonce du diagnostic, l'accompagnement des familles concernées ainsi que l'organisation de la transition entre l'hôpital et le domicile. La PAH effectue également un travail de veille, d'information et de sensibilisation et organise des formations pour différents publics (médecins, professionnels du handicap, parents…).

Les groupes d'expression et les offres de répit

Le SAPHAM anime régulièrement des groupes de parole, des formations et sensibilisations pour parents ou des groupes d'expression pour les fratries. Nous organisons chaque année des journées de répit et des goûters communautaires pour parents d'enfants suivis par le SAPHAM ou encore d'adultes de grande dépendance accueillis au Répit.

Les autres initiatives soutenues ou créées par le SAPHAM

Le SAPHAM est co-fondateur de l'asbl **INTERMAIDE** qui propose un centre de court séjour, de répit et d'accueil d'urgence pour les personnes de grande dépendance.

Le SAPHAM est un des membres fondateurs de l'asbl **PUSH,** qui encourage la participation sociale des personnes porteuses de handicap par le volontariat.

Le SAPHAM participe à la création de la ferme urbaine inclusive **PONY-CITY** qui organise des activités d'utilité sociale (maraîchage, entretien paysager) avec des volontaires en situation de handicap au bénéfice de la communauté ainsi que des stages de poney pour enfants avec et sans handicap.

Le SAPHAM est membre de la fédération des services d'accompagnement bruxellois**, ASAH-BXL.** Il en est administrateur et en assure la présidence.